

Éditorial



FRANÇOIS BAROIN
président de l'AMF

La relation de l'État aux collectivités doit évoluer

Le président du Sénat a proposé aux présidents de l'Association des maires de France (AMF), de l'Assemblée des départements de France (ADF) et de l'Association des régions de France (ARF) de se rencontrer, le 9 décembre dernier, pour constituer une conférence des collectivités territoriales, démarche dont nous nous sommes félicités. Nous avons convenu, lors de cette réunion, de porter d'une voix commune les attentes des collectivités locales pour leur permettre d'exercer au mieux leurs missions au service de nos concitoyens, de nos entreprises et de nos territoires.

Nous avons invité ensemble le gouvernement, ce que demande l'AMF depuis plusieurs années, à faire évoluer la relation de l'État aux collectivités vers plus de confiance, de responsabilité et de liberté. Nous demandons à être associés de manière concrète par l'État à la définition des politiques publiques qui nous concernent. Nous demandons également que l'État clarifie la manière dont il assurera à l'avenir ses propres compétences. Devant le poids croissant des normes et des nouvelles charges pesant sur les collectivités, l'État doit désormais inciter plutôt qu'interdire

Le combat contre la baisse des dotations est prioritaire pour l'AMF car il s'agit de l'avenir de nos communes et intercommunalités

et libérer plutôt que contraindre ! Ce sont les principes que nous défendrons à l'occasion du débat parlementaire sur la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

La baisse brutale, inéquitable et insoutenable des dotations de l'État aura un effet récessif sur nos collectivités qui portent, aujourd'hui, 70 % de l'investissement public et doit être revue. Nous en discuterons en janvier, de manière approfondie, avec le Premier ministre lors de la réunion avec l'AMF qui a été actée lors du congrès. Fort des milliers de motions de soutien que nous continuons à recevoir, cette question est un combat prioritaire pour l'AMF car il s'agit tout simplement de l'avenir de nos communes et intercommunalités.

En attendant, le simple fait que cette première conférence se soit tenue, après une sérieuse préparation, et qu'il ait été acté de poursuivre ce travail sur la loi NOTRe ou sur les principaux sujets impactant les collectivités territoriales, en privilégiant les points d'accord et de compromis, est un acte politique fort, démontrant, s'il en était besoin, l'esprit de responsabilité des collectivités.